



Conseil des droits de l'homme

42^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Ghana

Genève, le 24 janvier 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue la délégation du Ghana et formule les recommandations suivantes:

1. Prendre toutes les mesures nécessaires, en particulier signature et ratification du deuxième protocole facultatif du PIDCP, afin d'abolir la peine de mort pour tous les crimes et afin de commuer toutes les condamnations à mort en peines alternatives.
2. Respecter les principes fondamentaux d'égalité et de non-discrimination tels qu'énoncés dans la Constitution du Ghana en décriminalisant les relations homosexuelles et en adoptant des mesures de protection spécifiques contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTI.
3. Mettre en œuvre et faire respecter l'interdiction existante d'enchaîner les personnes souffrant de handicaps psychosociaux et veiller à ce que les personnes enchaînées soient libérées et bénéficient d'un soutien approprié.
4. Ratifier le protocole facultatif à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Je vous remercie.